

Le 24 mars 2023



À l'attention des parents d'élèves
Groupe scolaire Anne Frank

MARDI 28 MARS 2023 – MOUVEMENT DE GRÈVE NATIONALE

Madame, Monsieur,

Un **mouvement de grève** aura lieu le **mardi 28 mars 2023** et nous devons anticiper la mise en place d'un service minimum. Les enseignants participant au mouvement de grève préviendront directement les parents d'élèves des classes concernées.

Nous vous proposons, si vous ne pouvez pas garder vos enfants, d'organiser un **accueil limité à une soixantaine d'élèves**.

Afin d'organiser au mieux ce service d'accueil, **que votre enfant soit présent ou non**, nous vous demandons de compléter le coupon réponse et de l'envoyer par mail à contact@lesmolières.fr, **avant 9h le lundi 27 mars 2023**.

Tout envoi sur une autre adresse mail ne sera pas traité.

Les services périscolaires (garderie du matin, restauration scolaire et garderie du soir) sont maintenus. L'étude sera remplacée par la garderie du soir.

Par conséquent, si votre enfant n'est pas présent, il vous appartient d'annuler les services périscolaires **vous-même** sur le portail famille **avant 9 h le lundi 27 mars 2023**.

***ATTENTION** : si le service périscolaire n'est pas décommandé en temps voulu, il sera facturé.*

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 01 60 12 07 99 ou par mail : contact@lesmolières.fr.

Comptant sur votre solidarité et votre réactivité, nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

Yvan LUBRANESKI, Maire

Sylvie TRÉHIN, Maire-adjointe



FORMULAIRE À RETOURNER PAR MAIL : contact@lesmolières.fr

AVANT 9h le lundi 27 mars 2023

MERCI DE REMPLIR **UN FORMULAIRE PAR ENFANT**

Madame, Monsieur, (Nom des parents ou représentant légal) :

.....

Téléphone :

Leur enfant (Nom, Prénom, Classe) :

Nom : Prénom : Classe :

beneficiaria du service d'accueil mis en place par la commune le 28 mars 2023

sera absent de l'école le 28 mars 2023.

J'ai bien noté que les services périscolaires me seront facturés s'ils ne sont pas annulés, par mes soins, sur le portail famille avant 9h le lundi 27 mars 2023.

Signature du représentant légal :

